



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76893

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

### Texte de la réponse

Sur le principal site, dont il est propriétaire, le ministère a mis en place en juillet 2002 un tri sélectif des déchets pour son administration centrale, en séparant les papiers des autres déchets. Pour ce qui concerne les sites extérieurs, le ministère occupe des locaux loués et le tri sélectif se met en place progressivement avec l'assentiment des autres occupants locataires et du propriétaire. Les services déconcentrés sont systématiquement destinataires des instructions interministérielles en la matière. Celles-ci sont mises en oeuvre de manière distincte selon les conditions d'implantation du service, qui peut être locataire, propriétaire, copropriétaire de ses locaux, ou encore hébergé dans une cité administrative, selon la politique municipale en la matière, et enfin selon l'impact financier du tri sélectif des déchets. Ainsi, pour prendre l'exemple des services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales de la région PACA, trois services ont mis en place un tri sélectif interne, un quatrième a mis en concurrence plusieurs prestataires, et les trois autres s'en remettent au choix de la cité administrative qui les héberge.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76893

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10139

**Réponse publiée le :** 18 avril 2006, page 4295